

en est arrivé au chiffre le plus bas jamais enregistré depuis 1939. Cette statistique montre la destruction qui a eu lieu dans un de nos Grands lacs et qui résulte, dans une large mesure, des attaques de la lamproie de mer dans les pêcheries des Grands lacs.

Un autre problème qui se pose à l'industrie de la pêche, surtout dans le lac Érié, est la mortalité du poisson par suite de causes naturelles. Chez certaines espèces, la mort suit le frai, mais nombre de gens croient que le poisson grossit sans cesse avec les années. Tel n'est pas le cas. Tout comme chez les autres animaux, il y a une durée normale de la vie pour le poisson.

J'ai déjà mentionné le problème que posent les parasites. Il faut y ajouter le problème que cause la maladie, ce qui est une autre question d'intérêt international. Une autre cause de la disparition du poisson est la haute température de l'eau en été, qui vient s'ajouter à la difficulté déjà connue que constitue la pollution des rivières et cours d'eau internationaux. La pollution est devenue, ces dernières années, un problème d'envergure, surtout dans les eaux qui délimitent la partie sud-ouest de l'Ontario, et le long du lac Ontario. Le problème de la pollution augmentera sans doute à mesure que se développe rapidement l'industrie dans les régions qui bordent les Grands lacs dans ce secteur de l'Ontario.

Une fois appliquée, la résolution devrait obtenir l'approbation de tous les pêcheurs des lacs de l'intérieur du pays. Nous espérons qu'elle permettra au Canada et aux États-Unis d'exécuter de concert les recherches qui s'imposent, non seulement afin de supprimer la lamproie de mer, mais en vue de repeupler nos lacs. Je sais qu'il se pose bien d'autres problèmes à nos pêcheurs de l'intérieur, mais nous espérons que la convention qui établira la Commission des pêcheries des Grands lacs se révélera un grand avantage pour tous les pêcheurs qui gagnent leur vie sur ces eaux.

M. Thomas: A l'instar des honorables députés qui ont parlé du projet de résolution, nous sommes heureux que soit présenté une telle convention qui se révélera aussi utile, nous en sommes assurés, que les autres conventions intervenues entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêcheries. Voilà une convention dont se réjouiront certes les pêcheurs des Grands lacs, parce qu'elle prévoit des avantages égaux pour les pêcheurs des deux pays. Je suis également d'avis qu'il faut féliciter le ministre du succès remporté

au sujet de la mise en œuvre de cette convention. Il était difficile d'amener huit États et le gouvernement fédéral des États-Unis (c'est bien ce qu'a dit le ministre, n'est-ce pas?) à se concerter en vue d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir de conclure une convention de cette sorte.

Les pêcheurs des Grands lacs tireront certainement avantage de cette convention. Les remarques du préopinant au sujet de la lamproie marine m'ont intéressé. Peut-être pas dès maintenant, mais lorsque la Chambre étudiera les crédits du ministère des pêcheries, le ministre nous fournira sans doute plus de détails sur la façon dont ses services entendent s'occuper de cette question de la lamproie marine et sur les moyens proposés pour se débarrasser de ce parasite.

M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare): Avant l'adoption du projet de résolution, en qualité de représentant d'une des circonscriptions de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, on me permettra de dire qu'à mon avis la présente convention démontre une fois de plus l'activité et la sagesse dont font preuve le ministre actuel et ses services. Nous qui venons du littoral de l'Est, nous sommes heureux, je le sais, de l'amélioration qui s'est produite au cours des dernières années. Nous en avons eu la manifestation cet après-midi lorsque j'ai interrogé le ministre au sujet de la participation des États-Unis au relevé relatif à l'aiglefin. A mon avis, nous avons là un autre témoignage de la collaboration entre les deux pays qui s'adonnent à la pêche dans des eaux limitrophes.

Je sais que les services du ministère seront saisis d'autres problèmes. A la vérité, certains d'entre eux leur ont déjà été soumis. Il faudra les résoudre avant longtemps. Je pense à la limite des douze milles et à la protection qu'il convient d'assurer contre les chalutiers étrangers à nos pêcheurs côtiers. Les excellents résultats des autres conventions et ceux que la présente convention apportera, nous permettent d'entrevoir dans un avenir prochain la solution de ces problèmes, d'une telle importance pour nous du littoral Est et en particulier pour les pêcheurs côtiers. Puis-je de nouveau féliciter le ministre et souhaiter succès à la convention.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

L'hon. M. Sinclair demande à déposer le bill n^o 279 visant à donner suite à la Convention sur les pêcheries des Grands lacs, conclue entre le Canada et les États-Unis.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.